



Communiqué de presse  
Paris, le 15 novembre 2016

## 100 000<sup>e</sup> prime « *Embauche PME* » en Île-de-France

Plus de 100 000 recrutements ont bénéficié de la prime *Embauche PME* en Île-de-France depuis son lancement en début d'année, par le gouvernement. Pour l'occasion Jean-François Carencu, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a visité, ce jour, l'hôtel Le 10 Bis. Cet hôtel, situé dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris, a créé depuis son inauguration en juillet 2016, cinq emplois avec le dispositif *Embauche PME*. Le préfet de région a salué ces entrepreneurs « *qui utilisent les différents leviers mis en place par l'État pour redynamiser l'emploi et créer de nouvelles opportunités de travail pour tous les Franciliens. J'incite toutes les entreprises concernées à faire de même* ».

### Un dispositif spécialement conçu pour les TPE et PME

Le dispositif prime *Embauche PME* s'adresse aux entreprises de moins de 250 employés qui recrutent un salarié payé jusqu'à 1,3 fois le Smic pour toute embauche en CDI ou CDD de plus de 6 mois. Versée à raison de 500 euros par trimestre, les deux premières années du contrat, elle peut atteindre 4 000 euros. Spécialement conçue pour les TPE/PME, la procédure de demande est simple. Elle s'effectue dans les six mois suivant la signature du contrat de travail directement en ligne sur le site internet de l'Agence de service et de paiement (ASP).

### Des secteurs demandeurs

En Île-de-France, la prime *Embauche PME* est fortement utilisée par les entreprises du secteur de la restauration. Les entreprises de services personnels, les commerces de détail et les entreprises d'entretien font également partie des secteurs ayant le plus sollicité cette aide. Ce dispositif participe à améliorer la qualité de l'emploi dans la région francilienne, il concerne des CDI pour 79 % des demandes.

La prime *Embauche PME* s'intègre à un plan global en faveur de l'emploi dans les PME. Les PME représentent près de 22 % de l'emploi en Île-de-France (Insee - 2010). Ce sont elles qui créent le plus d'emplois.

### En savoir plus :

[Direccte Île-de-France](#)

### Contacts presse

#### Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

Twitter : [https://twitter.com/prefet75\\_IDF](https://twitter.com/prefet75_IDF)

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>

#### Service Communication Direccte Île-de-France

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

01 70 96 14 69 / [idf.communication@direccte.gouv.fr](mailto:idf.communication@direccte.gouv.fr)

